

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 179 Convention visant à autoriser à titre temporaire l'occupation d'un terrain situé dans le square Carlo Sarrabezolles (15^{ème}) avec l'association Espaces.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose de signer une convention avec l'association Espaces, visant à autoriser à titre temporaire l'occupation d'un terrain situé dans le square Carlo Sarrabezolles à Paris 15^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Espaces une convention visant à autoriser à titre temporaire l'occupation d'un terrain situé dans le square Carlo Sarrabezolles à Paris 15^{ème}.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 5 ans, elle est conditionnée au maintien de la convention pluriannuelle de subvention jointe en annexe. La non reconduction ou la résiliation de ladite convention entraînerait la résiliation de la présente autorisation.